

N° DEL/2024-126

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 09 décembre 2024****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2024

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (7) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. POP Ion Octavian,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. Jean-Claude BESSEAU,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme DUBOCHAUD Patricia a donné procuration à M. TRAËN William,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme Marie FRAYSSE.

Objet : Mandat à la société APEX ENERGIES pour les demandes d'autorisations liées au projet photovoltaïque près de la déchetterie intercommunale à Rosiers d'Egletons.

M. le Président rappelle les délibérations du 3 octobre 2022 et du 13 novembre 2023, par lesquelles le Conseil Communautaire a approuvé la promesse de bail emphytéotique et son avenant n°1 avec la SAS APEX ENERGIES, afin de lui permettre la réalisation de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol à proximité de la déchetterie intercommunale sur la commune de Rosiers d'Egletons.

La promesse de bail prévoit :

- le paiement d'un loyer à 7000 €/ha clôturé,
- la prise en charge par la société APEX de la construction d'un bâtiment de 2 163 m², au-dessus de la déchetterie, accueillant une toiture photovoltaïque, comprenant : fondation, structure, couverture et lot électrique, sans bardage. Le bâtiment sera propriété de la Communauté de Communes et APEX percevra les revenus de la production photovoltaïque.
- La Communauté de Communes prendra à sa charge la construction du bâtiment de 1640 m², destiné à accueillir les bureaux et l'atelier-garage. APEX prendra en charge le lot électricité et la pose des panneaux photovoltaïques en toiture. Le bâtiment sera propriété de la Communauté de Communes qui percevra les revenus issus de la production photovoltaïque.

M. le Président expose au Conseil que la SAS APEX ENERGIES souhaite déposer la demande d'autorisation de défrichement pour une surface totale de 1 ha 88a 83ca sur les parcelles E535, 537, 538, 543, 544, 545, 546, 547, et 947, comme suit :

Section	Numéro	Propriétaire	Superficie défrichée en m ²
E	535	CCVEM	5 760
E	537	CCVEM	22
E	538	CCVEM	3 551
E	543	SYTTOM 19	2 439
E	544	SYTTOM 19	767
E	545	SYTTOM 19	3 194
E	546	SYTTOM 19	569
E	547	SYTTOM 19	114
E	947	SYTTOM 19	2467

Il convient également de donner mandat à la SAS APEX ENERGIES pour le dépôt des demandes de permis de construire qui interviendront prochainement concernant le parc photovoltaïque au sol d'une superficie de 4 hectares environ et du bâtiment photovoltaïque au-dessus de la déchetterie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Président à donner pouvoir et mandat au représentant de la société APEX ENERGIES pour déposer la demande de défrichement sur les parcelles propriété de la Communauté de Communes mentionnées ci-dessus, ainsi que pour le dépôt du permis de construire du parc photovoltaïque au sol et du bâtiment situé au-dessus de la déchetterie, et de signer tous les documents s'y rapportant, représenter la Communauté de Communes lors des visites sur place, réaliser les travaux et à être le bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement dans le respect de la réglementation, et des arrêtés de permis de construire,
- **Dit** que la compensation liée au défrichement sera intégralement prise en charge par la SAS APEX ENERGIES en privilégiant la compensation en nature, sous la

forme de travaux de reboisement sur le territoire de la Communauté de Communes, notamment sur la commune de Rosiers d'Egletons,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à cet objet.

POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 10 décembre 2024
Le Président,**

Charles FERRÉ

